



12/10/2022

## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE

***Dans un contexte de crise énergétique qui impacte fortement les finances des collectivités, le conseil municipal de Montivilliers, réuni lundi 10 octobre, a adopté un vœu demandant au Gouvernement des mesures d'urgence et une régulation des tarifs de l'énergie.***

***L'urbanisme a également été à l'ordre du jour avec la mise en place d'une concertation préalable à un projet de construction de 57 logements sur le site de l'ancien centre commercial de la Belle Étoile, qui se tiendra du 17 octobre au 4 novembre.***

***Finances : mesures d'économies d'énergie et adoption d'un vœu interpellant le Gouvernement sur la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité***

Comme toutes les autres collectivités, la Ville de Montivilliers subit de plein fouet les effets de l'inflation, en particulier sur les coûts de l'énergie mais aussi sur les denrées ou de nombreuses autres dépenses. Cette crise, et la facture qui va avec, touche les moyens d'agir de la Ville. Pour s'adapter et maintenir un niveau de services aux habitants qui ne se trouve pas dégradé, des mesures d'économies d'énergie vont être mises en œuvre. La température de chauffage dans les équipements sportifs sera abaissée à 14° et le 19° sera de rigueur dans l'ensemble des bâtiments municipaux. La sobriété sera également au rendez-vous avec les illuminations de Noël qui seront adaptées dans leurs horaires et leur période, mais néanmoins maintenues de 18h à 22h. Les prix du papier ayant aussi augmenté considérablement depuis plusieurs mois, le nombre d'éditions du magazine municipal passera de 6 à 5 en 2023.

Cependant, alors que les collectivités ne sont pas protégées par un bouclier tarifaire pour l'électricité et le gaz, et en absence de régulation par l'État, les renouvellements de contrats et évolutions à venir risquent d'être insoutenables pour les collectivités. Dans la continuité du vœu adopté par les élus de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole le 29 septembre, et de la demande de l'ensemble des associations d'élus, le conseil municipal a adopté à l'unanimité un vœu demandant au Gouvernement d'agir et d'apporter, au moins ponctuellement, une solution d'urgence pour permettre aux collectivités de passer dans les meilleures conditions cette période instable et complexe.

Jérôme DUBOST, Maire de Montivilliers, explique « *Les collectivités locales n'échappent pas à l'inflation et aux augmentations démesurées de prix qui ne cessent de s'accumuler. Elles n'ont pas accès à un tarif régulé de l'énergie et ne sont pas protégées des hausses par le bouclier tarifaire qui a préservé les particuliers. En matière de fourniture d'électricité, le marché est en cours de renouvellement avec la Communauté urbaine et pour le moment, la perspective la moins sombre serait une augmentation de la facture de 300 % au moins. Pour le moment, la facture d'électricité pour la Ville de Montivilliers est d'environ 300 000 €. Le risque est de voir cette facture multipliée par quatre soit 1,2 M€, voire pire alors que cette année déjà, la facture de gaz a été doublée. Depuis 2020, la Ville est engagée dans une démarche de transition écologique et les actions d'économies d'énergie que nous mettons en place sont importantes à terme. Mais sans action régulatrice de l'État, cela risque d'être vite insoutenable à terme face à des augmentations aux proportions délirantes.* »

## Urbanisme : concertation autour de la transformation de l'ancien centre commercial de la Belle Étoile en logements

Sinistré lors d'un incendie criminel en 2018, le nouveau centre commercial de la Belle Étoile a depuis réouvert ses portes rue Edgar Degas, à quelques centaines de mètres de son emplacement initial. La société JMP Expansion est porteuse d'un projet de rachat et de requalification de l'ancien centre commercial situé rues Jacques Prévert et Paul Eluard. Elle est engagée par des promesses d'achat, sous réserve de pouvoir y édifier la construction de 57 logements collectifs et semi-collectifs en lieu et place de l'ancien centre commercial. Conformément à la nouvelle politique municipale concernant les constructions de 10 logements et plus votée en juillet 2020, ce projet fera l'objet d'une concertation préalable du 17 octobre au 4 novembre inclus. Dans cette période de concertation préalable étendue, le dossier sera mis à disposition du public, de manière physique en Mairie et virtuelle via le site de la Ville, les associations CLCV (Consommation Logement Cadre de Vie), DLLC (Droits des Locataires et Loisirs Culturels) et MHVN (Montivilliers Harmonie Ville Nature) seront concertées. Enfin, une réunion publique de présentation se tiendra le 19 octobre au CFA (9 rue Henri Matisse). Elle sera suivie de rendez-vous individuels par le promoteur pour les riverains désirant exprimer leurs problèmes de façon personnelle. Le bilan de concertation et les réponses qu'apportera le porteur de projet seront obligatoirement joints à la demande de permis de construire.

## De nouveaux partenariats pour renforcer le tissu des solidarités.

Une convention nouvelle avec Famili'Bulle, dédiée à la santé de l'enfant et au soutien à la parentalité, a été adoptée pour permettre à cette association, composée de spécialistes du développement de l'enfant, d'accompagner les familles, quelle que soit leur situation sociale et proposer des accueils adaptés aux besoins de la population. De même, le conseil municipal a adopté un partenariat avec le Secours Populaire Français qui assurera, entre autres, des permanences au Centre social Jean Moulin et de l'aide aux devoirs deux soirs par semaine dans une école élémentaire de la Ville.

Du côté de la santé, le partenariat déjà existant entre la Ville, le CCAS et l'EHPAD de la Belle Étoile va se voir formalisé pour faire bénéficier au plus grand nombre d'actions de prévention et faciliter le parcours résidentiel entre les résidences autonomie L'Eau Vive et Beauregard et l'EHPAD. Enfin, une convention avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) a également été adoptée. Le SPIP intervient à la fois auprès des personnes détenues et des personnes condamnées exécutant une peine en milieu ouvert et pourra donc, grâce à ce partenariat, accompagner ces dernières dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle.